



Que faire en cas d'inondation ?

Les bons réflexes à prendre en famille.

LES NUMEROS D'URGENCE

- POMPIERS 18
- SAMU 15
- POLICE ou GENDARMERIE 17
- Numéro unique d'appel d'urgence en Europe 112

BASSIN DE L'OZON

Avant

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLÉE DE LOZON

JE PRÉPARE MON KIT DE SURVIE



Une lampe (à piles) pour pouvoir m'éclairer.
Une radio (à piles) pour écouter les informations.



Des vêtements chauds. Des couvertures pour me réchauffer.



Des bouteilles d'eau pour me désaltérer. De la nourriture pour manger (de préférence des aliments qui se conservent).



Une trousse de premiers secours pour pouvoir se soigner (avec pansements, désinfectants et médicaments).



Les papiers importants, les doudous des enfants.
De quoi s'occuper (jeux de société, livres).



Un téléphone portable avec batterie chargée pour appeler en cas d'extrême urgence.



Un appareil photo pour prendre les dégâts lors de l'inondation.

Pendant

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLÉE DE LOZON

CE QUE JE DOIS FAIRE :



En cas de crue imminente, je coupe le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion et de court-circuit.



Je ferme les portes, calfeutre les fenêtres et bouche les possibles arrivées d'eau (aérations, soupiraux...).



Je mets les objets de valeur à l'abri pour ne pas les perdre.



Je me réfugie en hauteur pour ne pas me noyer.



J'écoute la radio pour en savoir plus sur l'inondation.



Je m'occupe calmement en attendant l'arrivée des secours.



Je mets les produits toxiques en hauteur.

Pendant

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLÉE DE L'OZON

Après

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLÉE DE L'OZON

CE QU'IL EST INTERDIT DE FAIRE



Je ne quitte en aucun cas mon domicile sauf s'il est donné l'ordre d'évacuer



Je ne prends pas ma voiture car je risque d'être emporté par l'inondation.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école car je risquerais de les mettre en danger



Si j'habite dans un immeuble, je ne prends en aucun cas l'ascenseur pour éviter d'être bloqué à l'intérieur.



Je ne téléphone pas (sauf en cas d'extrême urgence) pour libérer les lignes téléphoniques aux services des secours.



Je vérifie auprès des secours que je peux accéder à mon domicile en toute sécurité



Je contacte ma mairie pour faire une déclaration catastrophe naturelle.



Je préviens mon assurance pour venir faire l'état des dégâts et je prends des photos qui serviront de preuve.



Je ne rétablis pas le gaz et l'électricité, je fais appel à un professionnel.



Je m'assure auprès de la mairie que l'eau du robinet est potable avant de la boire.



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service.



Je nettoie mon habitation sans oublier de mettre des gants et des bottes.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pour faire sécher ma maison.



Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement
de la Vallée de l'Ozon

70, rue Sainte-Marguerites

69 360 Simandres

✉ accueil@smaavo.fr

Site web : www.smaavo.fr

Pour mémo : voir la page dédiée « Comment protéger ma maison si celle-ci est proche d'un cours d'eau » – découvrez le guide dédié à la Réduction de la Vulnérabilité de votre habitation, et les Pnancements associés. Contacter le SMAAVO pour plus d'informations